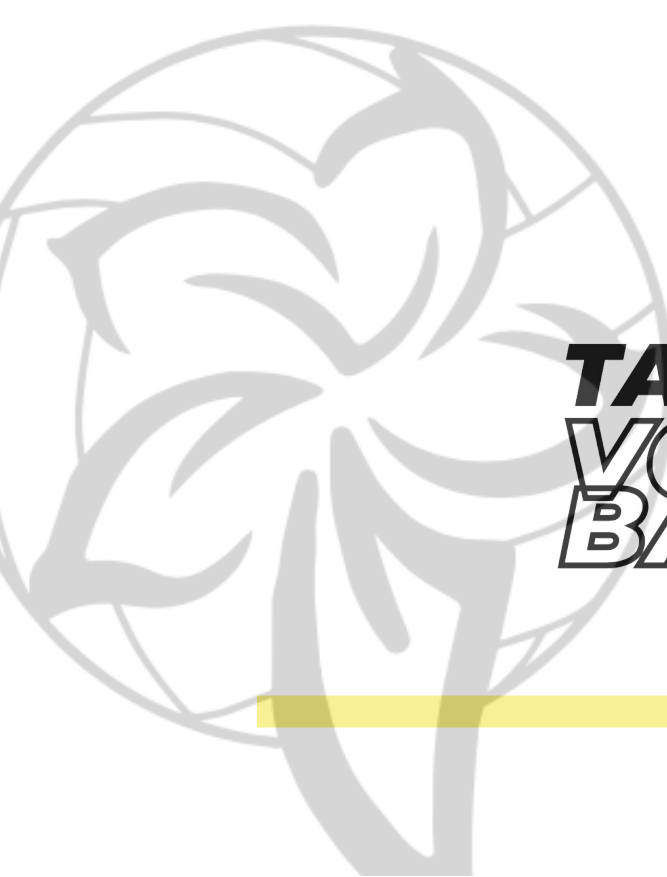

DOSSIER **D'INSCRIPTION**

2023
2024



TALENCE
VOLLEY
BALL

ADULTES

PRÉSENTATION DU CLUB

Suivez l'activité du club tout au long de la saison

 [ustalencevb](#)

 [US Talence VB](#)

 talence-volleyball.fr

Envie de vous investir ?

Joueurs, joueuses, parents, grands-parents, amis, supporters, LE CLUB A BESOIN DE VOUS, de votre énergie et de vos idées pour continuer d'avancer !

Si vous avez envie de vous impliquer dans cette aventure associative et sportive familiale, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous. Même une aide minime sera appréciée et importante pour le club !

→ RDV sur notre site internet, rubrique **"Je participe au club"**



CONTACTS UTILES

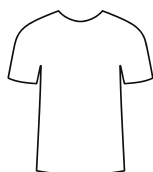
Présidente : Elodie Rettig - ustvb33@gmail.com

Trésorerie : Marine Giacometto - compta.ustvb@gmail.com

Communication : Pauline Fleury - com.ustvb@gmail.com

Boutique : Karine Brouillet - boutique.ustvb@gmail.com

Partenariats : Aimée Saugnac - talencevb.partenariats@gmail.com



Le t-shirt du club est de retour !

Chaque année, notre club offre à ses licencié.e.s un t-shirt du club permettant à toutes et tous de s'identifier à l'identité de Talence Volley-Ball. Cette année encore, le t-shirt du club est offert à chaque licencié ! Pour le recevoir, connectez-vous sur le site internet du club et remplissez le formulaire pour préciser votre collectif, vos coordonnées et surtout votre taille !

DÉMARCHES D'INSCRIPTION

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION ET LES DÉMARCHES À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

3 DOCUMENTS À FOURNIR POUR LES LICENCES ADULTES +18 ANS

- **La fiche d'inscription de la FFVB** (pages 5 & 6 de ce dossier).
- **Un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur** (page 7)
- **Un chèque de cotisation** (page 4 : "tarifs et catégories").



FACULTATIF : documents supplémentaires si vous êtes néo-arrivant (ou muté) dans le club :

1. Une photocopie de la pièce d'identité
2. Une photo d'identité récente
3. Un certificat médical de moins de 6 mois



INSCRIPTIONS NUMÉRIQUES UNIQUEMENT !

L'inscription à Talence volley-ball pour la saison 2023-2024 ne sera possible que de façon numérique.
Merci d'envoyer vos documents dématérialisés (dans un même mail), dûment remplis, à l'adresse :

ustvb33.inscription@gmail.com

Tout document manquant entraînera le retard de la saisie de la licence et peut retarder le début d'une saison sportive.

EXEMPLE DU MAIL À ENVOYER

1 DOCUMENT = 1 PIÈCE JOINTE

OBJET DU MAIL : NOM Prénom

Joignez vos documents dûment remplis et scannés ainsi nommés :

FICHE FFVB : Nom-prénom-fiche ffvb (au format PDF)

QUESTIONNAIRE SANTÉ : Nom-prénom-questionnaire santé (PDF)

PIÈCE D'IDENTITÉ (si nécessaire) : Nom-prénom-pièce d'identité (PDF)

PHOTO (si nécessaire) : Nom-prénom-photo (PDF)

GRILLE TARIFAIRE

MODALITÉS DE RÈGLEMENT AU CHOIX

- En 1 ou 3 fois par chèques
- En 1 fois en espèces (chèques vacances, coupons sports acceptés, dans **enveloppe cachetée avec nom/prénom + catégorie**)
- EN 1 FOIS PAR PAYPAL ("**ENVOYER À UN PROCHE**") ET INDIQUER L'ADRESSE COMPTA.USTVB@GMAIL.COM

Veillez préciser au dos du chèque, sur l'enveloppe, ou dans le détail du virement bancaire le nom + prénom du licencié et sa catégorie (M11, M13, PNM, ...), ainsi que la formule choisie (avec ou sans don). Pour toute erreur de saisir qui entraînerait des frais, ces derniers vous seront réclamés pour saisir la licence.

Volley-ball (avec ou sans compétition)	Détail du prix de la licence		Formule licence SANS DON		Formule LICENCE + DON (licence à 70€ de M9 à M15 + loisirs, 145€ pour M18 et après) *	
	Part fédé- ligue- comité en 2023-2024	Part cotisation club (talénçais)	Prix talénçais	Prix non- talénçais	Don de 150€	Don de 250€
Baby (nés en 2017 et après)	30	100	130	135		
Pupilles (nés 2015-2016) = M9	46	74	120	125	121	
Poussins (nés 2013-2014) = M11	48	72	120	125	121	
Benjamins (nés 2011-2012) = M13	51	89	140	145	121	155
Minimes (nés 2009-2010) = M15	58	92	150	155	121	155
Cadets (nés 2006-2007-2008) = M18	94	111	205	210	196	200
Juniors (nés 2002-2003-2004) = M21	94	111	205	210	196	200
Seniors (nés 2002 et après)	99	116	215	220	196	200
Compét'lib (avec ou sans compétition) = loisirs	60	85	145	150	121	155
Encadrant (arbitre/éducateur/soignant) Licence offerte si en + d'une licence joueur	52	-2	50	50		
Mutation (arbitre/éducateur)	134	-69	65	70		
Mutation nationale	215	-85	130	135		
Mutation régionale	123	-43	80	85		
Double surclassement	38	-8	30	35		
Triple surclassement	45	-10	35	40		

* **Coût de revient de la licence APRÈS déduction fiscale** (se rapprocher de la trésorière pour plus d'informations).

→ Si don de 250€, le tarif de la licence est alors fixé à 115€ pour les M18 et +.

NB : AUCUN remboursement n'est possible, une fois la licence prise, quelle que soit la raison (blessure, déménagement, etc.).

DONS À L'ASSOCIATION : Vous avez la possibilité de contribuer à la santé financière de votre club en payant moins cher votre licence, mais en faisant un **don financier au club, don déductible des impôts** à hauteur de 66% (un CERFA vous sera remis pour justifier de votre don, auprès du service des impôts. Si le principe vous convient, n'hésitez pas à vous rapprocher de la trésorière. **Le montant des dons est libre à partir de la base minimum de 150€.** Ex : mon enfant est en M15, je souhaite faire un dont de 150 € = je paye 220 € (150 + 70) et je reçois un CERFA de 150 € → $150 - 66\% = 51 // 51 + 70 = 121$ € → **La licence de mon enfant m'aura coûté 121 € au lieu de 150 €.**

RÉDUCTION : À partir du 2e licencié par famille = - 10 % sur la part club, sur la licence la moins chère.

PRÉCISION : Tout licencié Compét'lib qui souhaite, en cours d'année, prendre une licence compétition Volley devra reprendre une nouvelle licence "compétition volley" sans la part club (uniquement le coût réel de la licence).



FFvolley

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

SAISON 2023/2024

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre Espace Club avant toute saisie de licence

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS

Licence COMPETITION

EXTENSION ☐ VOLLEY-BALL ☐ OUTDOOR ☐ P.V. SOURD ☐ P.V. ASSIS ☐ COMPET'LIB

Licence ENCADREMENT

EXTENSION AVEC Certif.Médical ☐ ARBITRE ☐ EDUCATEUR SPORTIF ☐ SOIGNANT
EXTENSION SANS CM ☐ DIRIGEANT ☐ PASS BENEVOLE

Licence HORS COMPETITION

☐ EXTENSION Volley Pour Tous

Licence TEMPORAIRE

☐ Validité 1 Mois ☐ Validité 3 Mois

Réservée aux non-licenciés, Certificat Médical obligatoire

NOM DU GSA

NUMERO DU GSA

TYPES DE DEMANDE

- ☐ CREATION
☐ RENOUELEMENT
☐ MUTATION NATIONALE
☐ MUTATION REGIONALE
☐ MUTATION EXCEPTIONNELLE

www.ffvolley.org



@ffvolley

N° DE LICENCE (si déjà licencié) : SEXE : ☐ F ☐ M TAILLE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

NOM DE NAISSANCE :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE ☐ Française ☐ AFR Assimilé Français ☐ Etrangère (UE/Hors UE) ☐ ETR/FIVB (UE/Hors UE)
☐ ETR/FIVB-ETR- REG (hors UE) ☐ ETR/FIVB-UE-REG (UE)

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL : PORTABLE :

EMAIL* :

* L'adresse mail est obligatoire afin de vous permettre d'accéder à votre Espace Personnel

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr
atteste que M / Mme
présente une absence de contre-indication à :
- la pratique du Volley, y compris en compétition
- L'encadrement du Volley

Fait le Signature et cachet du Médecin :

SIMPLE SURCLASSEMENT

Je soussigné, Dr
atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans
les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple sur-
classement dans le respect des règlements de la FFvolley.

Fait le Signature et cachet du médecin :

QUESTIONNAIRES DE SANTE

- ☐ J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire de Santé FFvolley
http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_2023-24.pdf
☐ J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire Relatif à l'Etat de Santé du Sportif mineur
http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_sportifs_mineurs_2023-24.pdf

INFORMATIONS ASSURANCES

Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-
Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec
ma licence (base, option A ou B).

- ☒ Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document.
☐ Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,58€ TTC).
☐ Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de :
++ Option A (5,05€ TTC) ou ++ Option B (9,04€ TTC).
☐ Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante.
Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt
que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

- ☐ J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente.
☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part de la FFvolley relatives à ses activités.
☐ J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de la FFvolley à propos de ses partenaires.

La Fédération Française de Volley (FFVolley - responsable du traitement) traite vos données personnelles et voire celles de vos représentants légaux dans le cadre de la gestion de votre licence (en ce y compris de votre demande de renouvellement de licence) sur la base de l'exécution de la mission d'intérêt public déléguée à la FFvolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la FFvolley, nos prestataires techniques, notre assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de compétitions, à la Fédération internationale de volley. La FFvolley a désigné un DPD que vous pouvez contacter par mail : protectiondesdonnees@ffvb.org ou par courrier à l'attention du DPD de la FFvolley 17 rue Georges Clemenceau, 94607 Choisy le Roi Cedex. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur vos droits conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD », consultez le DPD à l'adresse électronique indiquée.

NOM, DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES

Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.

INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2023/2024

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/>

RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B. Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Garantie Accident Corporel de base (0,58 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBSEQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP <30%	20 000 €	
30% <= IPP <66%	50 000 €	
66% <= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : - dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, - prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, - soins dentaires et optiques, - en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) /// si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, - frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
SOINS DENTAIRE ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1 ^{er} transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base.

Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 9,04€	FRANCHISE
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

INFORMATION SUR LES CONTRATS : Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage : N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances). Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78 - depuis la France : 0800.875.875 contrat MAIF n° 3087988J - Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'aiac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances- S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 – RCS PARIS – N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@aiac.fr – soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

(2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF. verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
- après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
- pendant au maximum 365 jours.

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

QUESTIONNAIRE DE SANTE FFvolley"

En application de la réglementation de la FFvolley, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins de 3 saisons est exigée, sous réserve d'avoir renseigné le présent Questionnaire de Santé FFvolley et attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à l'encadrement ou à la pratique du volley, y compris en compétition, est nécessaire.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si le licencié doit fournir un certificat médical pour obtenir sa licence.

Si vous avez répondu "Non" à toutes les questions, il n'y a pas lieu de fournir un nouveau certificat médical, mais vous devrez attester sur votre formulaire de demande de licence avoir répondu négativement à toutes les questions de ce questionnaire de santé.

Si vous avez répondu "Oui" à une ou plusieurs questions, vous devrez consulter un médecin et lui présenter le présent questionnaire, afin d'obtenir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'encadrement ou à la pratique du volley, y compris en compétition.

Les réponses formulées sont confidentielles et relèvent de la seule responsabilité du licencié.

QUESTIONS	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐ C	☐ C
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐ C	☐ C
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)	☐ C	☐ C
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐ C	☐ C
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐ C	☐ C
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐ C	☐ C
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐ C	☐ C
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐ C	☐ C
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐ C	☐ C

CHARTRE

Le club Talence Volley Ball accueille tout le monde sans distinction de traitement, sous les valeurs de respect, de bienveillance, de tolérance, d'écologie, de convivialité et de fair-play.



**US TALENCE
VOLLEY
BALL**

LE RESPECT DES PERSONNES

Aucune agression, ni verbale, ni physique, ni via les réseaux sociaux, ni d'insulte envers quiconque (joueurs, entraîneurs, arbitres, supporters, parents) ne peut être tolérée. Chacun doit s'exprimer avec respect.

Une tenue correcte est demandée, ainsi que des chaussures d'intérieur pour l'accès aux terrains.

Il appartient à chacun, joueurs, parents, entraîneurs, arbitres, bénévoles et dirigeants de représenter dignement le club et d'avoir un comportement exemplaire.

LE VIVRE ENSEMBLE

Il est important de privilégier une communication bienveillante et respectueuse envers les autres.

La vie du club passe aussi par l'investissement, la participation, le soutien, les encouragements, l'enthousiasme de tous, joueurs, parents, entraîneurs, bénévoles et dirigeants. Tout le monde apporte sa contribution.

Tout souhait de participer à la mise en place d'actions, d'événements ou de projets est le bienvenu !

LE RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

Le matériel et les locaux sont mis à la disposition de tous les adhérents, ils doivent être respectés par tous.

Le vol, la dégradation (minibus, ballons, matériel) et trouble à l'ordre public sont interdits et peuvent faire l'objet de sanction.

Il est important de ranger le matériel après chaque utilisation (poteaux, filets, ballons)

Après chaque match, il est nécessaire de « nettoyer » le gymnase et de ranger le matériel tous ensemble. Les vestiaires doivent également rester propres.

LA PONCTUALITÉ ET LES ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements et les déplacements pour les matchs ou tournois doivent commencer à l'heure.

Il est important de prévenir l'entraîneur pour tout retard et/ou absence.

L'entraîneur attend du joueur implication, sérieux, constance et ponctualité.

La pratique d'un sport collectif et le bon fonctionnement du groupe nécessitent de respecter les horaires, le cadre et les consignes transmises par le coach et l'encadrement.

L'ÉCOLOGIE

L'attitude de chacun envers la nature est empreinte de respect

Aux entraînements et aux matchs il convient d'apporter sa gourde réutilisable plutôt qu'une bouteille en plastique.

Après chaque pot de fin de match, le tri des déchets doit être réalisé.

L'eau des douches et la lumière des vestiaires ne doivent pas fonctionner inutilement. Chacun doit y être attentif.

Il convient de privilégier au maximum le co-voiturage pour les déplacements hors utilisation du bus.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

On gagne ensemble, on perd ensemble !

Chacun cherche à progresser individuellement et à faire progresser ensemble son collectif, et plus largement le club.

Fraternité, solidarité et tolérance sont les piliers de l'esprit d'équipe.

***Nous comptons sur tous
pour porter et faire vivre
ces valeurs !***